

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2018

Le deux juillet deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET, Chantal DEGOUTES, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusés : Marie-Laure PINET (pouvoir donné à Chantal DEGOUTES), Didier DUMAS (pouvoir donné à Patrick PIGNARD), Marie-Thérèse DANIEL (pouvoir donné à Jean-Robert LAGOUTTE),

Absents : Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Benoît CHADUIRON

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 12 juin 2018, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 12 juin 2018 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2018-04 en date du 13 juin 2018 concernant l'attribution du marché de travaux relatif aux travaux du chemin de Bine qui a été attribué à l'entreprise PETIT située à Les Olmes (69490) pour un montant total de 20 202,00 € HT ;

DELIBERATIONS

• **Approbation du principe de création d'une commune nouvelle entre tout ou partie des communes d'Affoux, Dareizé, Les Olmes, Pontcharra sur Turdine, Saint Forgeux, Saint Loup**

Le Conseil Municipal, par vote publique à main levée, émet à la majorité le vœu de créer au 1^{er} janvier 2019 une commune nouvelle entre tout ou partie des communes historiques d'Affoux, Dareizé, Les Olmes, Pontcharra sur Turdine, Saint-Forgeux et Saint-Loup.

• **Approbation de l'avenant n° 1 relatif au compromis de vente sous conditions suspensives avec SEMCODA**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte à l'unanimité la mise en place d'un avenant au compromis de vente sous conditions suspensives du 5 et 7 septembre 2017 qui consiste en la suppression d'une souscription à l'augmentation du capital et à la redéfinition du prix de vente.

• **Demande de subvention dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR) conclu entre la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) et la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité le principe du projet de requalification du centre bourg pour un montant de 1 210 076,60 € HT et son plan de financement prévisionnel proposé avec un soutien attendu de la région de 50 000 €.

• **Versement d'une subvention exceptionnelle pour le feu d'artifice organisé par le comité des fêtes**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros au comité des fêtes pour l'organisation d'un feu d'artifice.

• **Décision modificative n° 1**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 023 : Virement section investissement		9 953,61 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		9 953,61 €		
R 73221 : FNGIR			5,00 €	
TOTAL R 73 : Impôts et taxes			5,00 €	
R 7411 : Dotation forfaitaire			116,00 €	
R 74121 : Dot solidarité rurale				1 275,00 €
R 74127 : Dot nationale de péréquation				718,00 €
R 742 : Dotations aux élus locaux				72,00 €
R 7482 : Compensat° perte taxe addit° mut				8 009,61 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations			116,00 €	10 074,61 €
TOTAL		9 953,61 €	121,00 €	10 074,61 €
INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2313-98 : Aménagement Centre Bourg		758 693,58 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		758 693,58 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				9 953,61 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				9 953,61 €
R 1641-98 : Aménagement Centre Bourg				748 739,97 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				748 739,97 €
TOTAL		758 693,58 €		758 693,58 €
TOTAL GENERAL		768 647,19 €		768 647,19 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Organisation scolaire et périscolaire à la rentrée 2018-2019

Le temps scolaire revient à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine. Le poste de référent périscolaire est conservé, car le service reste en centre de loisirs le matin et le soir. La référente fera d'ailleurs un accueil le matin. Il s'agit d'un poste clé en lien avec le personnel et les parents.

Une fermeture de classe est annoncée, car il manque 7 enfants. Ainsi, il y aurait à la rentrée 3 classes au lieu de 4. Un point sera fait demain avec la directrice de l'école. La fermeture peut s'expliquer par une perte de vitesse. Il y a peut-être moins de naissance.

Les services périscolaires proposent à l'école un accueil des 2-12 ans. Un départ de sieste pourrait être fait à 13h dans le cadre d'une préconisation qui consiste à faire reposer l'enfant entre 12h et 14h, mais la directrice a refusé cette éventualité. Les parents sont de plus en plus exigeants. Les enfants ont besoin d'un temps de repos. Un travail est mené avec la directrice et l'inspectrice.

Organisation vacances d'été

Il est demandé aux conseillers de compléter un tableau relatif à leurs périodes d'absences.

La séance est levée à 22 h 34.